

Procès verbal du conseil municipal du 12 octobre 2026

PROJET SOUMIS À APPROBATION LORS DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Convocation	7 octobre 2026	Lieu	Salle du Conseil
Présidence	Jean-Marc GUINCHARD	Séance	21 h 50 - 22 h 35

Composition du conseil et ouverture

Présents : Mélanie BELLE ; Nathalie CZECH ; Jérémy ERED ; Jean-Marc GUINCHARD ; Guilhem JUGE ; Philippe SOULIER ; Gwladys VEILLARD CETRE.

Absents : néant. **Pouvoirs :** néant.

Assistait également, sans voix délibérative : Agnès CHAUVIN, au titre de l'équipe municipale élargie.

Quorum : 7 conseillers en exercice, 7 présents. Le quorum, fixé à 4 membres présents, est atteint.

Réunion technique préalable sur la défense incendie

À 20 h 30, avant l'ouverture du conseil municipal, Éric DAVID, du bureau d'études ED-TECH, présente l'état de la défense extérieure contre l'incendie et les solutions envisageables. Cette réunion de travail ne donne lieu à aucune délibération.

Secteur	Hypothèse étudiée	Points restant à établir
Église et rue du Poupet	Réserve enterrée de 60 m ³ sur terrain communal, à proximité du cimetière, pour couvrir notamment l'habitation de Pascal Pechou.	Valider l'implantation, l'accès des secours, l'aire d'aspiration et le coût complet.
Mehaut et Fontaine du Bas	Réserve enterrée d'environ 120 m ³ , possiblement en béton, sur la parcelle communale n° 13.	Préciser la couverture. Les obligations propres au GAEC des Coquettes, susceptible de relever du régime ICPE, restent à confirmer.
Route des Chamoiz	Secteur de la ferme d'Olivier Lhote et de l'habitation de JM Guinchard . La réserve souple envisagée à mi-distance n'est pas validée par le SDIS.	Tenir compte de l'avenir de l'exploitation, d'un éventuel classement ICPE et de toute nouvelle habitation. Aucune solution définitive n'est arrêtée.

Suite retenue : poursuivre l'instruction avec ED-TECH et le SDIS, demander les validations écrites, les estimations financières et le plan de financement. Les aides évoquées pourraient atteindre 65 % pour un ouvrage implanté sur terrain communal, sous réserve d'éligibilité.



Séance du conseil municipal

1 Désignation de la secrétaire de séance

Décision Gwladys VEILLARD CETRE est désignée secrétaire de séance.

2 Approbation du procès verbal du 7 septembre 2026

Aucune remarque ni demande de correction n'est formulée. Une question est posée sur la nécessité de mentionner le nom des conseillers votant contre une délibération ou s'abstenant ; le maire indique qu'il vérifiera la règle applicable.

Décision Le procès-verbal du 7 septembre 2026 est approuvé sans modification.

Vote : 7 pour - 0 contre - 0 abstention

3 Informations depuis le 7 septembre

- Eau potable. Malgré les fortes pluies et la turbidité temporaire de la Fontaine du Bas, l'alimentation a pu être maintenue en mobilisant l'eau stockée à la Lavanche et en laissant s'évacuer l'eau la plus chargée. Les analyses de l'ARS réalisées à la suite du prélèvement du 23 septembre concluent à la conformité de l'eau.
 - Traitement de la Fontaine du Bas. Le 15 septembre, Thieulin, Sogedo et Veolia ont visité les installations afin d'établir des propositions d'amélioration. Elles seront examinées avec l'ARS, le SIDEC et Territoires Ingénierie Jura lors de la réunion du 16 octobre.
 - Incendie du 23 septembre. Un feu de végétation sur le secteur de Salins-les-Bains a mobilisé les secours. Des pratiquants de Poupet Vol Libre ont donné l'alerte depuis les airs. La commune a accueilli le poste de commandement et contribué au ravitaillement des sapeurs-pompiers.
 - Compteurs d'eau. Le relevé a été effectué le 24 septembre par Arnaud Benoît et le maire. Deux compteurs situés à l'intérieur d'habitations restent à relever.
 - Commission eau. Réunie le 24 septembre au soir, elle a examiné les préconisations de Territoires Ingénierie Jura relatives à l'entretien et à la maintenance des installations. Les travaux seront hiérarchisés entre interventions internes et prestations à chiffrer.
 - Plan communal de sauvegarde. Le maire a participé le 5 octobre à une formation organisée à la communauté de communes et animée par l'Association des maires du Jura. Le PCS, obligatoire du fait notamment du risque sismique de niveau 3, sera actualisé lors de la séance du 9 novembre, avec ajout proposé du risque de feu de végétation.
 - Entretien des locaux. Le Centre de gestion du Jura a confirmé qu'une conseillère municipale ne pouvait pas être recrutée dans les conditions envisagées. Un essai sera réalisé avec 1000 Services de Salins-les-Bains, au tarif de 72,90 € pour trois heures mensuelles.
 - Intercommunalité. Guilhem Juge présente les principaux dossiers communautaires, notamment l'avancement du projet de maison de santé à Salins-les-Bains et l'arrivée de l'entreprise Nouveau dans la zone des Mélincols.
- Aucune décision communale n'est sollicitée.



4 Numérotation de rue

4 1 Demande Bardoux route des Chamois

Émeline Bardoux sollicite une adresse pour le siège de la nouvelle exploitation agricole et pour l'habitation créée à la suite de la reprise de l'exploitation de M. Lhote. La numérotation proposée s'insère entre les numéros 1 et 5 existants.

Décision Attribuer le n° 3 route des Chamois au siège de la nouvelle exploitation et 3 Bis à l'habitation, et autoriser le maire à accomplir les formalités de mise à jour de l'adresse.

Vote : 7 pour - 0 contre - 0 abstention

4 2 Demande Callier 2 et 4 rue de l'Église

Pascal et Alexandra Callier demandent de conserver le seul n° 4 dans le cadre du regroupement annoncé de deux maisons contiguës actuellement numérotées 2 et 4. Les échanges font apparaître la nécessité de vérifier les accès, l'usage autonome éventuel du gîte, les conséquences pratiques pour les secours et les réseaux.

Suite retenue sans vote Compléter l'instruction avant de prendre position. Aucune suppression du n° 2 ni aucun certificat de numérotation unique ne sont décidés à ce stade.

5 Remboursement de frais avancés pour les secours

Jean-Marc Guinchard ne participe pas à la discussion ni au vote.

Guilhem Juge indique qu'à la demande des secours mobilisés lors de l'incendie du 23 septembre, Jean-Marc Guinchard a avancé l'achat d'eau, de fruits et de sandwiches destinés aux sapeurs-pompiers. Le ticket Lidl de Bracon s'élève à 176,97 € TTC. La commune de Salins-les-Bains a également participé au ravitaillement.

Décision Approuver le remboursement de 176,97 € à Jean-Marc Guinchard sur présentation du justificatif et autoriser l'émission du mandat correspondant.

Vote : 6 pour - 0 contre - 0 abstention

6 Redevance d'occupation du domaine public télécom

Le patrimoine déclaré par Orange au 31 décembre 2025 comprend 4,161 km d'artères aériennes et 0,149 km d'artères souterraines. L'application des tarifs et du coefficient 2026 conduit à une redevance totale de 279,81 €.

Décision Fixer à 279,81 € la RODP télécom due au titre de 2026, autoriser le maire à émettre le titre de recettes et à signer les pièces nécessaires.

Vote : 7 pour - 0 contre - 0 abstention

7 Questions diverses

Échelle et crépine du réservoir de la Lavanche - le devis complémentaire attendu n'est pas encore parvenu. Une relance sera effectuée afin de disposer d'un comparatif avant décision.

Réunion sur l'eau du 16 octobre - la commune rencontrera en mairie l'ARS, le SIEC et Territoires Ingénierie Jura pour examiner le renforcement du traitement de la Fontaine du Bas et la recherche d'une nouvelle ressource.

Contrôle du 19 octobre - SOCOTEC, mandatée par l'Agence de l'eau, contrôlera les éléments déclarés au titre de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour les années 2023, 2024 et 2025. Le contrôle débutera par l'inventaire et la validation des justificatifs.

Cartes Avantages Jeunes - les cartes sont arrivées pour les personnes qui en avaient fait la demande.



Mise à jour du PCS - la première partie du conseil municipal du 9 novembre sera consacrée à ce travail.

La participation du plus grand nombre possible de membres de l'équipe municipale élargie est souhaitée afin de préciser l'alerte, les rôles, les moyens et l'assistance à la population.

Circulation et aménagement du village - Guilhem Juge et Gwladys Veillard Cetre proposeront plusieurs dates pour réunir la commission voirie et aménagement. Les travaux porteront notamment sur les entrées du village, les dispositifs de ralentissement, la sécurité des enfants, les places et l'arrêt de bus. Des croquis et préconisations seront demandés avant chiffrage.

Entretien des routes et chemins - Joël Catet a confirmé sa disponibilité pour les voies communales, au tarif pratiqué à Salins-les-Bains. Pour les chemins de l'association foncière, les besoins seront définis par le nouveau bureau, dont la constitution reste dans l'attente du retour de la Chambre d'agriculture.

Panneaux de sensibilisation aux déchets - la commission environnement dispose de deux panneaux et étudiera leur implantation ainsi que leur fixation sur le territoire communal.

Moyens fournis aux pompiers - le maire sollicitera le SDIS au sujet de la prise en charge des 4 000 litres d'eau et du tuyau endommagé, fournis par le GAEC des Coquettes lors de l'incendie.

Extincteurs des bâtiments communaux - la date des derniers contrôles sera vérifiée et la prochaine révision sera programmée.

Prochaine séance et clôture

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 9 novembre 2026 à 20 h 30. Sa première partie sera consacrée à la mise à jour du Plan communal de sauvegarde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 58.

La secrétaire de séance

Le maire

Gwladys VEILLARD CETRE

Jean-Marc GUINCHARD

